



Bon No : 010P00032936		1ere Gachée : 10:41 (1)	Date : 11/08/2026		Zone :
Quantité : 0.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule :	
Client : 1 PREFA		Chantier : BORDURE CS1 BAS		Chauffeur :	
				Transport :	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
00:00				00:00	
Quantite Origine : 0.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 0.00	
					
Code Formule 13 BASCULE SONDE		Désignation(6)(8)		Certification	Classe d'exposition(3)
				Classe chlorure	Consistance(7) Dmax
Ciment(type et classe) CEM II/A-S 52,5 N CE CP2		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)
Appellation commerciale : BORDURE 390KG BASC + SONDE		Carac. complementaire :			
Propriétés spécifiées :					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				Nom:	
				Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non